

# Communauté de Communes entre Nièvres et Forêts

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Mardi 30 novembre 2010 – salle des fêtes de Prémery 18h00**

Présents : Mme SCHAFER Thérèse, Mme TARDY Claude, M FAUCHE Marc, M. HAGHABAERT Raphaël, M. PIERY Patrick, M FAUST René, M. JOURDAN Michel, Mme GAUJOUR Élisabeth, M PERRIER Jean-François, Mme GAULON Régine, M GOMEZ André, M LEGRAIN Jacques, M.OURAEFF Bernard, M. CHAUFOURNIER Pierre, M. MARTIN Gérard , M CARDOT Maurice, Mme LAPERTOT Lucienne, M. Gilbert GERMAIN, Mme LEGRAIN Annie, M.BONNET Serge, M MARCEAU Jean, M.MOUSQUES Bernard, M. DIDIER-DIE Michel, Mme TREFOUEL Marie-Hélène, M JAILLOT Léonard, M LESCOT Claude.

Excusés: Mme KAHN Irène, M. GUENOT Yves, M DESRIAUX Gérard, M. MAZET Jacques,

Absents: M. de BRONDEAU Guillaume, M.BITault Hubert, M. GUYOT Thierry,

Le Président ouvre la séance en expliquant ce qui a été effectué pour vérifier toutes les adresses électroniques des délégués communautaires : envoi d'un message test avec demande de réponse. Les modifications ayant été faites, une nouvelle feuille répertoriant toutes les adresses électroniques et les modes privilégiés de convocation de chaque délégué circule sur les tables pour une ultime vérification. Ainsi chaque délégué présent est invité à viser et modifier le cas échéant ces données.

Il rappelle que les convocations ne sont pas envoyées aux suppléants. C'est au titulaire d'avertir un suppléant en cas d'absence prévue au conseil. Par contre, les comptes-rendus parviennent à tous ceux dont nous avons l'adresse électronique ainsi qu'aux mairies.

Le Président s'assure que tous les délégués ont bien reçu la convocation pour aujourd'hui.

Il propose d'ajouter à l'ordre du jour la location de la moitié du X5 à Monsieur Bacq et l'attribution de la DCE 2010 au programme de voirie communautaire.

L'assemblée est d'accord.

Le Président explique pourquoi ce conseil communautaire a été provoqué sans faire de bureau communautaire : toutes les subventions attendues n'étant pas arrivées, la communauté de communes rencontre un problème de trésorerie. Il fallait donc réagir vite et décider de l'utilisation d'une ligne de trésorerie.

Le Président propose la validation du compte-rendu du 20 septembre envoyé avec les convocations puis le soumet au vote :

UNANIMITE.

La validation du compte-rendu du 2 novembre remis ce jour sur table est reportée au prochain conseil communautaire.

### Présentation géoBourgogne

Lors du dernier conseil communautaire des questions sur l'utilité d'adhérer à géoBourgogne ayant été posées, le président demande à Melle BOUDEAU de faire une présentation. Melle BOUDEAU explique que ce système de partage d'informations géo-référencées permet aux collectivités adhérentes d'échanger gratuitement des données. C'est une mise à disposition de fonds de cartes géographiques (équivalents des cartes IGN au 25/1000è) et de photos aériennes. Elle montre comment on peut élaborer des cartes avec différentes informations : communes, cours d'eau, occupation du sol...Ce support permet soit de créer l'information, soit d'utiliser ce qui existe. Elle explique que le réseau géoBourgogne est tout récent et qu'il faut attendre la mise en place d'un portail web qui permettra aux collectivités d'échanger des informations, et connaître celles qui existent. C'est un outil très important pour l'activité bassin versant Nièvre.

Le président demande si l'Office de Tourisme pourrait utiliser géoBourgogne pour réaliser des circuits de randonnées mis à disposition du public. Melle BOUDEAU répond que oui, à condition de citer les sources et de ne pas vendre ces documents. Enfin, Magali précise que géoBourgogne s'appuie sur les lignes directrices de la directive européenne INSPIRE (directive établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne).

Le Président demande à Mme Tardy, déjà référente e-Bourgogne si elle accepterait d'être la déléguée pour géoBourgogne. Elle accepte.

Le président soumet au vote.

UNANIMITE

### Point sur le bassin versant Nièvre

Un comité de suivi est en cours de création pour suivre l'étude avec un référent par communauté de communes adhérente. Validation des premiers points du diagnostic prévue en février, puis dès le printemps mise en place des premiers groupes de travail thématiques avec études des actions possibles. Il s'agira de prioriser les actions.

Echéancier prévisionnel sur 18 mois du contrat de rivière Nièvre en annexe.

Dans le cadre de la négociation avec la Préfecture de Région pour les financements FEDER du poste d'animateur du bassin versant; il a été demandé de réviser le plan de financement sur 18 mois et non sur 36 mois comme il était initialement prévu : des précisions sont apportées sur les frais professionnels dont le surplus passe en investissement.

## DELIBERATION N°123-2010 : POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Le Président présente le dossier : Le Pays Bourgogne Nivernaise s'est engagé dans la réalisation, d'un Programme Local de l'Habitat (PLH), document essentiel d'observation, de définition et de programmation des grandes orientations de la politique de l'habitat du territoire pour les 6 années à venir.

Les objectifs d'un PLH sont de :

- Mieux cerner la demande en logements pour apporter des solutions globales.
- Préconiser des actions ciblées : adaptation ou aménagement des logements aux personnes à mobilité réduite, logements relais, logements pour les jeunes, aide à l'installation de systèmes d'économie d'énergie,... afin de mieux répondre aux besoins et de renforcer l'attractivité résidentielle du territoire

Un PLH se décompose en 3 grandes parties :

- le diagnostic : il constate et identifie les atouts et les points faibles du territoire
- les orientations : elles énoncent les principes et les objectifs retenus
- le programme d'actions : il décline les orientations retenues en actions concrètes et précise les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions choisies.

Le Pays Bourgogne Nivernaise ne possède pas la compétence pour engager la mise en œuvre du programme d'action. Conformément aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation, il incombe à chaque collectivité locale, sur la base de l'étude PLH du Pays menée par le cabinet CDHU, de programmer sa politique habitat de type PLH.

Le Président explique que depuis la présentation du PLH par M. Mouton lors du dernier conseil communautaire, des modifications ont été apportées : l'obligation d'un PLH ne concernant que les agglomérations de plus de 30000 habitants, l'Etat, qui avait incité le PBN à réaliser le sien et en a financé les études, ne s'engagera plus sur ce programme.

M. Didier Die demande ce qu'il adviendra des subventions prévues sur l'ensemble du plan ? Le Président répond qu'il n'y aura plus d'engagement de l'Etat sur la globalité du programme mais action par action.

E.Gaujour explique que l'on assiste là au début de désengagement de l'Etat et que l'on ne pourra plus avoir à terme de vue sur les actions.

M. Fauche envisage de faire une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) et demande si cela pourrait rentrer dans le Programme Local de l'Habitat. Le Président répond qu'il faudra voir avec le Pays Bourgogne Nivernaise .

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, les conseillers communautaires

- approuvent le diagnostic et les grands axes d'orientation du Programme élaboré à l'échelle du Pays Bourgogne Nivernaise
- décident d'engager la procédure d'élaboration d'un programme d'action de type PLH, sur l'habitat à l'échelle du territoire de la communauté de communes entre Nièvrois et Forêts et en étroite concertation avec le Pays Bourgogne Nivernaise
- valident le rôle de référent du Pays Bourgogne Nivernaise pour toutes les politiques habitat, afin de répondre à des objectifs de mutualisation et concertation avec les territoires voisins

UNANIMITE

## DELIBERATION MODIFICATIVE N°123 - 2010 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Président informe qu'une somme est inscrite au budget 2010 mais celle-ci ne peut être versée sur ce compte.

Le Président propose donc d'inscrire cette somme de la façon suivante :

en fonctionnement :

au compte 6218 = - 400 €  
au compte 6251 = + 400 €

le budget respecte son principe d'équilibre.

Cette délibération remplace et annule la précédente délibération à ce sujet.

Après délibération, Le Conseil Communautaire ACCEPTE cette modification du budget 2010, et autorise le Président à rendre exécutive cette décision modificative.

UNANIMITE

## DELIBERATION N° 122 – 2010 : LIGNE DE TRESORERIE

Le Président informe que le budget 2010 prévoit des recettes importantes tels que les transports scolaires, le bassin versant, la dotation cantonale d'équipement....

Ces recettes n'étant pas reçues il est nécessaire de faire appel à une ligne de trésorerie pour assurer les dépenses du mois de décembre 2010.

Le montant de la ligne de trésorerie est de 150 000 € sur un an. Les intérêts seront calculés sur la somme réellement consommées.

3 banques ont été contactées : la Caisse d'Epargne, Dexia et le Crédit Agricole. Mme Passuello explique le choix de la Caisse d'Epargne.

Après délibération, Le Conseil Communautaire AUTORISE le Président à signer les documents relatifs à une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne.

UNANIMITE

## DELIBERATION N° 124 - 2010 : ZONE COMMUNAUTAIRE

Le Président informe les Conseillers communautaires que le bâtiment X5 va être vendu à la mairie de Prémery en partie à savoir 56 % de la surface la somme étant 76 104 € selon l'estimation des domaines.

Le Président explique également que l'artisan M. BACQ est intéressé par l'autre partie du bâtiment X5 à savoir 44 % de la surface.

Après délibération, Le Conseil Communautaire AUTORISE le Président à vendre 56 % du bâtiment à la mairie de Prémery et AUTORISE le Président à signer un bail avec l'entreprise BACQ pour une location.

UNANIMITE

## DELIBERATION N° 125- 2010 : DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT 2010

Le Président informe les Conseillers Communautaires que le Conseil Général accorde au titre de la dotation cantonale 2010 la somme de 41 551,65 €

Le Président propose donc d'affecter cette somme au compte 2315 opération 105 voirie communautaire.

UNANIMITE

## QUESTION DIVERSES

### Problème à Oulon avec un bouilleur de cru

Mme Lapertot explique que M. Bourgeat s'est installé sans avoir prévenu la commune. Elle lui a demandé de tourner son alambic afin de ne pas polluer le ruisseau tout proche. Il lui a répondu par des insultes, d'où un passage au tribunal prévu le 13 décembre.

M. Fauche explique que le problème s'est produit à Arthel : la solution a été trouvée avec des bottes de paille.

Les administrés d'Oulon font une pétition contre le maire, pour conserver leur bouilleur de cru.

G. Germain : il y a outrage à magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil Communautaire soutient L. Lapertot dans ses fonctions de maire qui représente la loi et a le pouvoir et l'obligation de la faire respecter.

### Etude paysagère :

G. Puech présente la démarche : un paysagiste a été retenu par la commission, validé lors du dernier conseil. Une étude sur 2011 se fera en 2 temps : visite de terrain sur chaque commune en janvier. Des élus et non élus seront sollicités pour établir un circuit des sites remarquables puis proposition de documents.

Remerciements à L. Jaillot pour le prêt de la salle de Sichamps pour les cours de vielle de l'Ecole de Musique.

Arrivée d'un 3<sup>ème</sup> médecin : L'ordre des médecins doit statuer sur le dossier de recours déposé par Mme Petreu en décembre.

Cyberbase : intervention de C. Perrier en janvier pour présentation des formations proposées à la Cyberbase.

### Maternelle de Prémery

J. Legrain explique qu'une classe de la maternelle de Prémery est menacée de fermeture pour la prochaine rentrée. Il soumet un projet de motion qui est votée à l'unanimité.

### « Motion des élus de la Communauté de Communes « Entre Nièvres et Forêts »

Les élus de la Communauté de Communes « Entre Nièvres et Forêts », lors de leur dernier comité syndical, ont décidé de s'associer à l'Association des parents d'élèves de l'école maternelle dans leur lutte contre la fermeture d'une classe à l'école maternelle.

Ils jugent inacceptable la sanction purement comptable dont le territoire est victime, une politique qui ne tient compte ni de l'environnement scolaire local, ni des besoins et des aspirations de la population concernée.

Malgré les assurances obtenues, les élus restent vigilants et mobilisés pour la défense du service public de l'école. »

### Mois du film documentaire

J. Legrain fait le bilan sur la fréquentation et les films projetés. R. Gaulon précise que la productrice présente à Lurcy le Bourg a su attirer son auditoire et rester neutre.

Fréquentation : Oulon : 28 personnes, Arzembouy : 30, Moussy : 40, Prémery : 15, Saint-Bonnot : 40, Giry : 40 et Lurcy-le-Bourg : 50.

### St Nicolas

Concert de Toto Posto. Le montant des entrées sera reversé à 2 associations caritatives du territoire d'entre Nièvres et Forêts.

### Voirie

La levée des réserves 2009 et la réception des travaux seront signées prochainement.

Commission voirie le 1<sup>er</sup> décembre. L. Lapertot précise qu'elle ne souhaite pas de travaux en 2011 car pas de besoin et enveloppe en moins.

Le Président propose un tour de table rapide pour répertorier les manifestations à venir et les suggestions diverses.

Oulon : pêche de l'étang

Moussy : Téléthon

Prémery : Ste Barbe. Baptême de la caserne « Bruno Courcou »

Concert Ensemble Musical de Prémery

Arbourse ; Sortie Paris

Champlémy : Ste Barbe

Lurcy : question de R. Gaulon à R. Faust : A-t-il eu une demande des enseignants de musique d'avoir des salles différentes : une salle par instrument. Il répond par l'affirmative. Cela pose problème surtout à cette période de l'année où il faut chauffer. J. Legrain dit que le problème sera vu avec F. Vernay.

Le 19 décembre : Concert à l'église de Lurcy de la Chorale Cantirève à 16h.

Ciné concert à Prémery « Félix le chat » à 17h

A l'issue du tour de table le Président lève la séance à 20h et remercie les délégués pour leur participation.

**PROJET DE CONTRAT SUR LE BASSIN VERSANT DE LA NIEVRE**

---

Proposition d'échéancier, version du 20/10/10

Date / période	Activité
Septembre 2010 -> Décembre 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de connaissance du poste et des études et documents</li> <li>- Prise de contact avec les élus communautaires et identification d'un référent communautaire pour la constitution d'un comité de suivi (cosui)</li> <li>- Information, participation aux démarches sur le BV : PPRI, BAC, etc.</li> <li>- Rédaction du dossier sommaire de candidature</li> </ul>
Janvier 2011 -> Mars 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation du dossier sommaire de candidature, présentation aux partenaires et validation en cosui</li> <li>- Planification des missions de terrain à effectuer pour compléter le diagnostic et recrutement de stagiaires</li> <li>- Rédaction des premières fiches actions avec identification des maîtres d'ouvrages</li> </ul>
Mars 2011 -> Août 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de missions de terrain : diagnostic morphologique, ouvrages, zones humides</li> <li>- Rencontres personnalisées des élus</li> <li>- Constitution des groupes de travail thématique : ouvrages, zones humides, plans d'eau, inondations, communication...</li> <li>- Travail en interne sur les problématiques de l'assainissement, l'eau potable, l'industrie...</li> </ul>
Septembre 2011 -> Octobre 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthèse des compléments au diagnostic</li> <li>- Organisation d'un comité de pilotage (copil) avec présentation du diagnostic et des premières fiches actions</li> </ul>
Octobre 2011 -> Mars 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction des fiches actions</li> <li>- Elaboration d'un plan de financement</li> <li>- Rédaction du dossier définitif</li> <li>- Rencontres, réunions et groupes de travail avec les acteurs pour la définition des actions</li> <li>- Travail thématique avec organisation de sorties terrain et visites d'autres sites au besoin</li> </ul>
Mars 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation du dossier de candidature et présentation aux partenaires</li> <li>- Validation en Copil du dossier de candidature</li> </ul>